



Non maintien d'un taux negocier

Par **choca10_old**, le **05/08/2007 à 20:15**

Nos avons négocié un taux à 4.45% pour un prêt immo par l'intermédiaire d'un courtier auprès du crédit agricole.

Rdv pris à la banque le 26/06/07.

Dépôt des documents demandés au préalable signature des papiers de demande de prêts, ouverture du compte.

Sans nouvelle au bout de 8 jours je rappelle le banquier qui me dit il manque des docs donc je m'empresse de lui en fournir.

Le banquier a mis beaucoup de temps à faire parvenir les docs à son responsable et il s'avère que les docs demandés n'étaient pas les bons.

Donc il m'en demande d'autres en me disant que comme le dossier n'était pas complet (de sa faute car il n'a pas réclamé les bons docs) il ne pouvait pas maintenir le taux qui avait été négocié.

En a-t-il le droit??